

[ELECTIONS DES REPRESENTANTS ETUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS]

Mardi 23 mars 2010

Les élections ont lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

VOTER... POUR QUOI ?

Que fait le conseil d'administration ?

Le conseil d'administration prend par délibération, les décisions importantes concernant les services aux étudiants (budget, conventions de location, tarifs, évolution des différents services rendus aux étudiants...)

Le conseil d'administration du CROUS, élu pour 2 ans, est composé de 24 à 27 membres dont 7 sont les représentants des étudiants.

Qui sont les élus étudiants ?

Des étudiants issus de toute l'académie et impliqués dans des associations ou des syndicats étudiants.

- 4 étudiants élus pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher
- 3 étudiants élus pour le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre et le Loiret.

Que font-ils ?

Au sein du conseil d'administration du CROUS, les élus étudiants sont les porte-parole des étudiants auprès de l'administration. Associés aux décisions prises dans les différentes commissions (culturelles, action sociale...), ils participent réellement à l'amélioration de leurs conditions de vie.

QUI PEUT VOTER ?

Tout étudiant français ou étranger du ressort du CROUS d'Orléans-Tours inscrit dans l'un des établissements ou section d'établissement ouvrant droit à l'affiliation à la Sécurité Sociale, sur présentation de sa carte d'étudiant ou d'une attestation délivrée spécialement pour cette élection par son établissement ou section d'établissement.

Contact presse :

Marion Gasté – Tel : 02 38 24 27 24 - Mél. : com-crous@ac-orleans-tours.fr

COMMENT VOTER ?

Les étudiants doivent présenter simplement leur carte d'étudiant dans l'un des bureaux de vote qui sera mis en place le 23 mars 2010.

S'ils ne peuvent se déplacer, ils peuvent voter par procuration.

OU VOTER ?

Des bureaux de votes sont ouverts dans la plupart des établissements d'enseignement supérieur, dans les UFR et bien sûr au sein des restaurants et résidences universitaires.

POUR QUI VOTER ?

Les étudiants doivent choisir parmi les listes de candidats présentées par différentes organisations étudiantes.

Les 7 élus, qui auront un mandat de 2 ans, seront les représentants au conseil d'administration du CROUS.

6 listes pour le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre et le Loiret

- **Cé, La confédération étudiante – ASSEAO.** Aides sociales 2.0 : changeons de représentants pour changer d'ère !
- **UNEF,** le syndicat étudiant & associations étudiantes : Contre la précarité et face à la crise : un statut social pour tous.
- **BOUGE TON CROUS** avec les associations étudiantes.
- **LéA** Les étudiants Associatifs La seule liste indépendante qui dit OUI à vos initiatives !
- **MET,** pour des réformes au service des étudiants.
- **SUD ETUDIANT,** pour une université publique, laïque, gratuite.

6 listes pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher

- **UNI-SU** Union nouvelle et indépendante – syndicat universitaire, pour des réformes au service des étudiants
- **AGET- SUD Etudiant**
- **UNEF,** le syndicat étudiant & associations étudiantes : Contre la précarité et face à la crise : un statut social pour tous.
- **MET,** pour des réformes au service des étudiants
- **FAC VERTE** Crous Vert, Crous Solidaire
- **Elus assos**

Mardi 23 mars 2010
Votez pour vos représentants